

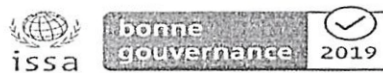
CNPS

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
Vous ne serez jamais seul



NSIF

National Social Insurance Fund
You will never live alone



N° 04 /22/CNPS/DG

Yaoundé, le 23 FEV. 2022

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) porte à la connaissance de l'opinion que Monsieur BINZOULI Moïse Blaise qui se présente officiellement à certains employeurs de main d'œuvre professionnelle salariée assujettis à la CNPS et travailleurs, comme étant « *contrôleur agréé et assermenté/directeur général du cabinet LORD LEAD CONSULTINGS* », pour leur offrir des prestations d' « expert et défenseur du droit à la sécurité sociale », n'a aucun droit ni légitimité, de se prévaloir du statut de « contrôleur agréé et assermenté ».

En effet, le susnommé a été licencié de la CNPS par décision N° 1237/17/DG/CNPS du 05 octobre 2017, avec comme motif, « *la violation grave de l'éthique et de la déontologie professionnelles* ».

Le Directeur Général en appelle donc à la vigilance des victimes potentielles et les avise du risque de poursuites pénales en complicité ou coaction de concussion et usurpation de titre voire de détournement de deniers publics (cotisations sociales) auxquels elles s'exposent en collaborant avec Monsieur BINZOULI, soit à titre personnel comme « *contrôleur assermenté et agréé* » soit sous le couvert du « *CABINET LORD LEADS CONSULTING* ».

Le Directeur Général compte sur la franche collaboration de tous les partenaires sociaux pour barrer la voie à cet usurpateur attiré par l'appât du gain et sur leur civisme pour dénoncer toute approche illégitime de l'intéressé.



Noël Alain Olivier Mekulu
Muanda Mame